



CSA-PCS (DirOP, DSM, DCSC) SPECIAL JOP DU 11 MARS 2024 COMPTE-RENDU

FO était représenté par Sébastien Delecray, Fabienne Dupont et Lylian Cortes.

Cette réunion avait pour but d'examiner l'organisation spécifique prévue dans chacune des 3 directions du périmètre de ce CSA, organisation qui était soumise au vote. Un tour des services a été fait :

DirOP

- La notion de **chaîne de production amont** est mise en avant pour définir le périmètre que la direction souhaite renforcer pendant la période 24 juillet - 11 août. Cela englobe :

- ALPHA

- Les adaptations statistiques et les tâches opérationnelles canicule

- L'outil de supervision SYSBA (pour aider à diagnostiquer un éventuel problème rencontré par PG pendant la période des jeux)

- Les CDP

- Le MCO de ces systèmes

Cela conduit à demander à certains des collègues concernés d'être disponibles voire en astreinte le week-end (6 agents de MPA, 2 agents de COMPAS/DOP, 2 agents de PG).

A notre question sur la motivation de renforcer la "chaîne amont", DirOP/D confirme que la bascule a induit des fragilités.

- Pour **DirOP/Mar R&D**, 3 agents seraient potentiellement concernés par des contraintes sur les congés, mais l'organisation n'est pas complètement définie. [Après la réunion, la direction confirme qu'un seul agent est concerné sur la période 25/07 - 8/08.]

- **DirOP/PI** : un agent serait concerné par des contraintes sur les congés

- **Concernant la prévision opérationnelle (l'augmentation de l'armement est justifiée par la direction par des sollicitations qui seront plus nombreuses de la part du Centre National du Commandement Stratégique) :**

- Doublement de la **permanence de prévision** du 19/07 au 13/08 et renfort si besoin du 13/08 au 12/09

- **DirOP/PG** :

Chef(fe)s prévis :

* sur la période du 24/07 au 11/08 (JO, "maximale") : recours à un renfort si besoin, dans les mêmes conditions que le renfort habituel

* pour les 4 événements identifiés : possibilité d'activation d'un renfort avec éventuellement des contraintes externes supplémentaires (à préciser)

Les CP "Feu" seraient éventuellement disponibles pendant 2 semaines de la période maximale (JO) si besoin.

Des contraintes sur les congés sont supportées par l'ensemble des CPN (donc prime "congés" pour tous les CPN)

* Poursuite des actions de formation pour les prévis

En réponse à une question sur l'impact sur les bilans, DirOP/PG/D indique le surcroît d'heures n'est pas significatif.

- **DirOP/Mar/Exp** :

- Les CPMar et PMar supportent des contraintes sur les congés du fait des épreuves nautiques à Marseille. La direction a accepté en séance notre demande de tenir compte du fait que la polyvalence sur les postes

PMar entraînent que tous les prévis PMar soient touchés par les contraintes sur le poste Médit. Il sera fait appel à renfort si besoin.

- **Information des personnels concernés** : selon la direction, les collègues concernés ont été contactés, les mesures demandées ne poseraient pas de difficultés particulières. Néanmoins, en cas de difficulté, la direction invite les agents à se manifester.

- **Concernant l'astreinte**, nous demandons que les collègues puissent au maximum intervenir à distance si besoin, et que pour cela, les moyens ad hoc soient mis en place (connexions...).

La question du délai d'intervention est aussi discutée, les OS demandent une clarification. Ce délai doit prendre en compte le temps d'avertissement et le délai de route.

- Pour réduire les risques de bug, un "**gel de COMOD**" sera observé sur une période incluant les JO et JOP (1/07 - 8/09). Il va s'en suivre un report de charge à l'automne. La direction devra en tenir compte dans les objectifs des services.

- **DSM**

- **DSM/Aéro - Prévision opérationnelle**

- L'organisation spécifique de DSM/Aéro/Prévi, avec un poste SP supplémentaire, entraîne une contrainte sur les congés de l'ensemble des prévisionnistes du service.

En réponse à une question, DSM/D indique que l'impact sur les bilans est faible du fait de la courte durée de la période.

- **CRA**

Suite à la demande de la DSNA, le service est renforcé dans les CRA d'Orly, Roissy, Lille, Nantes, Nice, Bordeaux et Lyon avec des contraintes induites sur les congés aux dates des épreuves.

Nous posons la question des CRA secours par ricochet. Il nous est répondu (post-réunion) que les CRA secours n'étaient pas concernés par ces contraintes.

- **DSM/Aéro/RIO**

-2 collègues sont concernés par des contraintes sur les congés sur la période 24/07 - 11/08.

- **DSM/CS/PCGC**

L'ensemble des prévisionnistes de ce service sont concernés par des contraintes sur les congés sur la période 24/07 – 11/08 (prime "congés" associée à cette contrainte)

A l'heure du CSA, il n'était pas demandé d'armement supplémentaire à PCGC. Cependant, il a été précisé qu'une vacation supplémentaire semi-permanente pourrait être demandé au service si le surplus de tâches vient à s'avérer difficilement tenable avec l'armement habituel (notamment bulletin pour le COJO chaque jour en fin d'après-midi).

- **DSM/PFDP/VD et DSM/PFDP/ICP**

2 agents de chacun de ces services sont concernés par des contraintes sur les congés. Nous demandons qu'il soit explicitement indiqué que ces contraintes ne portent pas sur la nuit et les week-end. Cette précision est apportée sur une version reçue post-réunion.

- **DCSC**

- **DCSC/GDC** : 3 agents sont concernés par des contraintes sur les congés pendant la période JO (24/07 au 11/08).

- **DCSC/PSL** : 1 agent est concerné par des contraintes sur les congés pendant la période JO (24/07 au 11/08).

- **DCSC/ACS** : 3 agents sont concernés par une astreinte le week-end pendant la période JO (24/07 au 11/08).

Selon DCSC/D, l'astreinte est motivée par le besoin éventuel de répondre aux sollicitations médiatiques et de réactualiser la caractérisation des événements. Ces actions peuvent se faire à distance.

La direction indique que les agents ont été contactés et ont donné leur accord.

Points transverses aux 3 directions

Les directions doivent établir les **listes des agents concernés** par les différentes contraintes. Nous demandons qu'il y ait une transparence sur cette organisation et qu'en conséquence, au moins le nombre d'agents concernés par entité soit publié.

Compte-tenu des incertitudes sur l'impact de certaines contraintes, nous demandons qu'un **bilan à chaud** soit réalisé à l'automne (septembre - octobre).

Des **compensations financières** sont prévues pour les collègues soumis aux contraintes d'astreinte ou de congés avec un plafond forfaitaire à 1500 euros pour l'astreinte. Solidaires demande une confirmation sur le 2ème niveau (contraintes sur congés à 750 euros) annoncé par la Direction Générale, suite aux déclarations du ministre de la Fonction Publique sur 3 niveaux de prime.

Le plafond du CET sera augmenté de 10 jours pour tous les agents avec la possibilité de déposer 20 jours au lieu de 10 habituellement.

Enfin, nous demandons que les **délais d'intervention pour l'astreinte** soient précisés.

Vote sur les organisations proposées :
2 pour (CFDT), 6 abst (2 FO, 3 Solidaires, 1 CGT)

Compte-tenu des ouvertures obtenues sur la vision collective du fonctionnement opérationnel et des modifications actées, nous nous abstenons.

Nous invitons les collègues qui rencontreraient des difficultés du fait de cette organisation JOP à nous contacter.

L'organisation JOP sera examinée au CAS-EP qui se réunira le 5 avril.

Un point de suivi JOP sera effectué au prochain CSA-PCS prévu le 17/04 (à l'ordre du jour : organisation Feux, suivi 3P, bilan formation, suivi organisation JOP).